

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

N° 2020-076

**Finances - Budget principal – Décision modificative n°3 -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT,
Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE,
Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD,
Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET,
Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Excusées :

Vanessa RICHARD, Christiane BRESSION, Marie-Anne TODESCHINI.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Marie-Anne TODESCHINI à Pascal FOULON, Christiane BRESSION à Adeline BOIZARD.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement pour le budget principal 2020 de la Commune.

En section de fonctionnement, les décisions budgétaires modificatives s'équilibrent à hauteur de 32 911,00 €, comme suit :

- Au titre des recettes :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
6411 – Personnel titulaire	1 667,00 €	883 138,00 €
64168 – Autres emplois d'insertion	18 000,00 €	18 000,00 €
6455 – Cotisation assurance personnel	6 350,00 €	46 350,00 €
64731 – Indemnités versées directement	2 000,00 €	2 000,00 €
6475 – Médecine du travail	900,00 €	4 387,00 €
6535 – Frais de formation Maire/Adjoints	1 246,00 €	1 746,00 €
6811 – Dotations aux amortissements	2 748,00 €	13 358,00 €
Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en recettes de fonctionnement	32 911,00 €	

- Au titre des dépenses :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
7318 – Autres impôts locaux	1 611,00 €	1 611,00 €
7381 – Taxes sur droits de mutation	10 500,00 €	65 500,00 €
74121 – Dotation de solidarité rurale	13 000,00 €	203 000,00 €
74127 – Dotation nationale de péréquation	3 900,00 €	23 900,00 €
74718 – Participations Etat	400,00 €	1 165,00 €
74835 – Etat – compensation au titre de la TH	3 500,00 €	43 063,00 €
Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en dépenses de fonctionnement	32 911,00 €	

En section d'investissements, les décisions budgétaires modificatives s'équilibrent à hauteur de 86 748,00 €, comme suit :

- Au titre des recettes :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
1321 – Subvention Préfecture	84 000,00 €	464 912,28 €
28031 – Amortissement frais d'études	2 748,00 €	13 358,00 €
Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en recettes de fonctionnement	86 748,00 €	

- **Au titre des dépenses :**

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
Opération 28 – Mobilier (2184- mobilier)	132,00 €	2 799,00 €
Opération 34 – Acquisition de terrains (2111 – terrains nus)	21 000,00 €	21 000,00 €
Opération 117 – Téléphonie (2188 – Autres immobilisations corporelles)	2 600,00 €	18 700,00 €
Opération 51 – Matériel (2188 – Autres immobilisations corporelles)	1 300,00 €	28 406,52 €
Opération 111 – Mise en valeur de la place de la mairie (2312 - agencements et aménagements de terrains)	4 900,00 €	17 092,14 €
020 – Dépenses imprévues	56 816,00 €	115 420,00 €
Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en dépenses de fonctionnement	86 748,00 €	

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

1. Approuver les décisions budgétaires modificatives telles qu'elles sont présentées ci-dessus ;
2. Autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **29 SEP. 2020**

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.